



Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE
Canton de MEULAN

MAIRIE D'HARDRICOURT

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2009

PRÉSENTS : A. CASSAGNE, Maire.

MME LACHAISE Elizabeth, M. PÉRÈS Manuel, OULIÉ André, Adjoint au Maire
MMES RENAULT Fabienne, SERET Yamina, LECOMTE Catherine, EL HOUFA
Latifa MM. De GUEROULT d'AUBLAY Alain, POURCHÉ Fabrice, SCHMIT Éric,
DA SILVA Philippe, GROSLEY Pierre, LANDIER Maurice, BERNARD Lionel
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS : MM. SCOTTE Yann (pouvoir à SERET Yamina), DANET Jean-Pierre (pouvoir à
LANDER Maurice),

ABSENTE : Mlle VERIN Jessica

SECRÉTAIRE : Élisabeth LACHAISE est élue secrétaire.

0 - COMMUNICATIONS DIVERSES

1) Terrain (rue du Vexin) ex CMH

Le 20 novembre, des courriers ont été envoyés au propriétaire avec copies à Mme la Préfète et M le
Sous Préfet, suite à des constatations de brûlages, et lettre de Barry Callebaut. Le notaire du
propriétaire par courrier du 2 décembre, informe la commune que le terrain est occupé de façon
illégal par la SCI de la Vallée de la Seine et joint à son courrier deux constats d'huissiers et une
copie du courrier de Mme la Préfète

2) Vaccination Grippe A

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le centre de vaccination pour la grippe A pour
les habitants d'Hardricourt se trouve aux Mureaux :

Pour les adultes et enfants à partir de 7 ans, Espace des Habitants, avenue de la République ouvert
du lundi au vendredi de 10h à 14h et de 15h à 19h.

Pour les enfants de 6 mois à 6 ans et les femmes enceintes, 3, rue Blériot ouvert du lundi au
vendredi de 10h à 14h et de 15h à 19h.

3) Talus SNCF

Monsieur le Maire informe le CM que concernant l'entretien des talus SNCF, Monsieur le Maire
attend la proposition d'accord avec la SNCF et note que les travaux ont commencé.

4) Circuit Formule 1 à Flins

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de construction d'un circuit F1 à Flins
sur Seine est définitivement abandonné.

5) Aide aux parents

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'aide de la CAF arrive à son but et

sera présenté au prochain Conseil Municipal

6) Ouverture de la boulangerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la boulangerie a ouvert le 2 décembre.

7) Magasin

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la prochaine ouverture d'un magasin et d'une salle de réception à côté de Leader Price

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2009

Après lecture, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

II - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Après avoir examiné la D.I.A. suivante :

Parcelles B 1695-1697 – 51 bis, rue du Vexin – 1182 m²

Le conseil municipal, à la majorité, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption.

M. GROSLEY n'a pas pris part aux votes et aux débats des DIA dont son agence à la charge

III – TRAVAUX, DEVIS ET DIVERS

1- Compte rendu de la C.A.O. du 23 novembre 2009

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite compléter le point II-a), de ce compte rendu qui concerne l'Appel d'Offres à Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réfection de la rue Chantereine et rue du Clos Pavé.

La commune a reçu le 24 novembre, une proposition de la société SETU qui réalise actuellement l'étude rue du Vexin, Chemin de Mézy, Chemin des Gloriettes et pour l'instant la commune est satisfaite des prestations. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que c'est la seule offre reçue. Après une conversation téléphonique avec M MOREAU responsable de la DDEA de Mantes qui a informé Monsieur le Maire que la DDEA venait de recevoir l'autorisation d'aider gratuitement les communes en tant que conseil sur ce type d'opérations.

Le pouvoir adjudicateur afin de ne pas retarder les travaux recommande de passer commande à SETU pour cette mission d'AMO

Après son exposé, Monsieur le Maire mets au vote le compte rendu de la commission d'appel d'Offres du 23 novembre 2009 commenté comme ci-dessus.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le Compte Rendu de la Commission d'Appel d'Offre proposant d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du groupe scolaire Marcel LARCHIVER et la création d'un Accueil de Loisirs sans Hébergement au groupement Firon-Motec qui propose une rémunération de 9,90 % du montant H.T. des travaux et une mission OPC de 12 750 ,00 € H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché en procédure adaptée avec le groupement Firon -Motec ingénierie

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché en procédure adaptée avec la société SETU pour l'assistance à maîtrise d'Ouvrage pour la réfection de la rue Chantereine de la rue des Saules à la rue Guillaume de Beaumont et de la rue du Clos Pavé pour un montant forfaitaire de 6 000,00 € H.T.

2- Assainissement Fin du programme (contrat eau)

a) Demande de Prorogation du contrat eau

Monsieur le Maire expose que

Le contrat eau de la commune se termine le 10 mars 2010. Le 28 mai 2009, nous avons décidé de lancer la réalisation de la dernière tranche de travaux et choisi la société GUIGUES pour réaliser les études de Maîtrise d'œuvre.

Le montant des travaux et des études (Maîtrise d'œuvre, topographiques, géotechniques, OPC, etc....) s'élève à 240 000 € + 50 000 € = 290 000,00 € H.T.

Des subventions du Conseil Général des Yvelines et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) sont attendues, la commune sollicite ces deux organismes Conseil Général et AESN pour attribuer à la commune d'Hardricourt les subventions maximum telles que indiquées dans le document GUIGUES « Dossier de Demandes d'aides financières » d'octobre 2009.

Par contre pour que les engagements du Conseil Général et de l'AESN soient confirmés, il faut demander une prolongation de délai de 18 mois pour réaliser études et travaux.

La commune d'Hardricourt sollicite le Conseil Général et l'AESN pour que le contrat eau adopté le 29 juillet 2004, signé en mars 2005 et qui arrive à expiration le 10 mars 2010 soit prolongé de 18 mois pour permettre à la commune de réaliser la dernière tranche de travaux définie dans le dossier GUIGUES d'octobre 2009.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Demande à Monsieur le Président du Conseil Général des Yvelines et au Directeur de l'Agence de l'Eau Seine Normandie la prorogation de 18 mois du contrat eau signé en mars 2005.

b) Enquêtes de raccordements

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que

Dans le cadre de la mise en œuvre de la 2^{ème} et dernière tranche des travaux d'assainissement du contrat eau, il est nécessaire de faire des enquêtes de raccordements, cela concerne 13 habitations dans 4 rues distinctes. La prestation de GUIGUES est estimée à 2 340,00 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à passer la commande d'enquête de raccordement à l'entreprise GUIGUES.

3- Etude de faisabilité pour extension de la collecte des eaux usées sentes des Hautes Glores et sente rurale des Beaux Vents

Monsieur le Maire expose que

S'il est possible de mettre un collecteur dans ces sentes vers la rue des Saules, cela permettrait de raccorder les maisons situées sur le coteau. Le montant du devis de GUIGUES pour l'étude de faisabilité est de 3 245,00 € H.T., le devis est approuvé à l'unanimité

4- Suivi du contrat de surveillance et d'entretien des réseaux d'assainissement

Le 2^{ème} contrat de surveillance et d'entretien du réseau communal d'assainissement a été passé à la Société VEOLIA pour une année reconductible 3 ans. Etant donné l'expérience du 1^{er} contrat, il est nécessaire d'assurer un suivi précis de ce qui est fait et de la facturation. Le montant du devis de GUIGUES pour ce service est de 2 250,00 € H.T., le devis est approuvé à l'unanimité.

5- Divers

a) Potelet répartiteur piétons accidenté Place du Général Leclerc.

Le devis de l'entreprise INEO Infra pour le remplacement et les frais de déplacement d'un montant H.T. de 2.682,30 € est approuvé à l'unanimité

b) Travaux rue des Saules :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier du 16 novembre, l'ERDF nous informe que l'estimation pour l'enfouissement de réseau Basse Tension rue des Saules est de 72.685,00 € H.T.

IV - AFFAIRES SCOLAIRES

1- Compte rendu de l'Assemblée Générale de la Caisse des Écoles du 23 novembre

Monsieur le Maire fait le récapitulatif des mandats après cette Assemblée Générale :

Jusqu'en octobre **2010** : Monsieur KABORE

Madame JARRY

Jusqu'en octobre **2011** : Madame VEYSSIÈRES

Monsieur LEGENDRE

Jusqu'en octobre **2012** : Madame PIAT

Madame BACLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les cotisations pour la Caisse des Écoles 2008-2009 sont maintenues pour l'année 2009-2010 :

- ♦ 10,00 € les membres actifs
- ♦ 20,00 € les membres honoraires
- ♦ 40,00 € les membres bienfaiteurs

2- Compte rendu de l'Assemblée Ordinaire de la Caisse des Écoles du 23 novembre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de cette assemblée, étaient présents : M. André CASSAGNE, Président, MMES Elizabeth LACHAISE, Fabienne RENAULT, MM DA SILVA Philippe, DANET Jean-Pierre délégués du Conseil Municipal Mmes JARRY Stéphanie, Frédérique PIAT, BACLE Véronique, VEYSSIÈRE Angélique, MM Fernand KABORE, Thierry LEGENDRE membres élus. Mme Catherine LECOMTE étant absente excusée.

Concernant la classe Européenne organisée par Monsieur GUILBAUD, enseignant de la classe de CM2, et de Mme RIZZI, enseignante de CM1, du 7 au 16 juin 2010 à Riddelesworth Hall (Angleterre). Le coût par élèves s'élève à 853,48 € sur une base de 42 participants.

L'Hadricurienne versera une participation de 19 046,10 € pour ce voyage, le comité a décidé de

- de voter la participation des familles pour les enfants à 400,00 € par élève,
- d'approuver le mode de paiement de la participation suivant : 7 versements de 57,14 € étalé de décembre à juillet,

Monsieur le Maire informe que le bureau de la Caisse des Écoles est constitué comme suit à l'issue de l'Assemblée :

Secrétaire : F. KABORÉ

Secrétaire suppléant : T. LEGENDRE

Trésorier : P. DA SILVA

Trésorier suppléant : F. PIAT

3- Demande de subvention pour formation des apprentis

Considérant la demande du CFA de la région de Mantes du 06 novembre 2009 demandant une participation de 457,35 € pour l'apprentissage d'un élève d'Hardricourt.

Considérant la demande du CFA de la chambre départementale de métiers et de l'artisanat des Yvelines du 19 novembre 2009 demandant une participation de 45,00 € pour l'apprentissage de d'un élève d'Hardricourt.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, la possibilité de verser cette participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les participations demandées aux deux Centre de Formation des Apprentis, cette dépense sera imputée au budget communal au 6574

4- Achats de TNI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il reste 2 classes à équiper en Tableaux Numériques Interactifs, le devis de la société Synergie d'un montant H.T de 8.030,00 € est approuvé à l'unanimité

V - RESTITUTION FINAL DE L'ETUDE DES BASSINS DE VIE SECTEUR SEINE AVAL. PROPOSITION DE CREATION D'UNE ASSOCIATION DE PREFIGURATION D'UNE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUR LE TERRITOIRE DU BASSIN DE VIE CENTRE SEINE AVAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qui leur a été distribué l'étude des bassins de Vie, secteur Seine Aval par courrier. Ils ont pu assister à la réunion du 30 novembre organisée par le SIDEME et distribue le compte rendu de cette réunion.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5210-1 à L5210-4, titre Ier : Etablissements publics de coopération intercommunale et les articles L5216-1 à L5216-2,

chapitre VI : Communauté d'agglomération,

Viser la loi de 1901 sur les associations,

Vu les orientations contenues dans l'étude de bassin de vie menée par l'AUDAS sur le territoire du centre seine aval.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Se prononce favorablement sur le principe d'être membre fondateur de l'association de préfiguration d'une communauté d'agglomération sur le territoire du Centre Seine Aval.

Autorise Monsieur le Maire, André CASSAGNE, à participer aux réunions préparatoires de ladite association.

Précise qu'une seconde délibération sera prise et actera, après un travail en commun, cette adhésion et les modalités de fonctionnement de cette instance.

Précise que l'adhésion à cette association n'engage en rien la commune sur une participation à la future communauté d'agglomération.

VI - ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION DU POS. DECISION DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à la délibération n°2009-31 prescrivant la modification du POS d'Hardricourt.

L'enquête publique concernant la modification du POS d'Hardricourt pour la parcelle située rue du Vexin, s'est déroulée du 21 septembre 2009 ou 22 octobre 2009.

Considérant que le registre d'enquête publique ne contient aucune observation, Madame le Commissaire enquêteur n'ayant reçu aucune personne et seulement 2 courriers (avis favorable de la Chambre du Commerce et de l'industrie du 20 octobre 2009 et avis favorable des Métiers et de l'Artisanat du 18 septembre 2009)

Considérant le rapport du commissaire enquêteur transmis le 03 novembre 2009 (5 pages) et ses conclusions (1 pages) donnant un avis favorable sans réserve

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et lecture du rapport du commissaire enquêteur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE la modification du P.O.S. portant création d'une zone UGb

Pour information, le rapport sera mis à disposition du public à la Mairie à compter du lundi 7 décembre 2009 pour une durée d'un mois.

VII - ÉLABORATION D'UNE CARTE STRATEGIQUE DU BRUIT SUR LE TERRITOIRE DES YVELINES – DECISION A PRENDRE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'ils ont été destinataires du compte rendu de la réunion du 20 mai 2009 sur l'Élaboration d'une carte stratégique du bruit sur le territoire des Yvelines
Monsieur le Maire propose la création d'une commission de 3 membres et un président afin de donner un avis au Conseil Municipal

Président : André CASSAGNE

Membres : André OULIÉ

Alain de GUEROULT

Manuel PÉRÈS

Monsieur le Maire propose une réunion de cette commission le mercredi 23 décembre à 19h30

VIII - PARKING SNCF – NON RECONDUCTION DE LA GESTION SANEMA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier du 26 novembre, il a notifié à la société SANEMA le non reconduction du Marché de gestion et d'entretien du parking de la gare d'Hardricourt, Monsieur le Maire donne lecture d'une partie de la lettre :

Bien que conformément à l'article 3 du CCAP, la commune n'a pas l'obligation de vous faire

part de la résiliation du marché, j'ai le regret de vous informer que la commune d'Hardricourt ne reconduira pas le marché de gestion et d'entretien du parking de la gare d'Hardricourt dont le délai d'exécution se termine au 31 mars 2010 (Article 3 de l'acte d'engagement « le délai d'exécution des prestations part de la date de notification du marché »).

Cette décision est motivée par :

- L'absence de mise en place de panneaux d'informations à destination du public et de moyens de paiement adaptés (carte bancaire) afin de régler les sommes dues ; malgré nos courriers restés sans réponse (en particulier celui du 14 avril 2008 envoyé en recommandé).
- L'absence de communication pour assurer le développement de l'exploitation
- L'absence de suivi statistique et opérationnel de l'exploitation.
- L'absence d'entretien du parking (balayage, ramassage feuilles et déneigement fait par les services techniques de la commune)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette décision
Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faudra prendre assez rapidement une décision sur la façon de gérer ce parking dans le futur. Réunions prévues en février.

IX - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS DU SMIRTOM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport annuel est à leur disposition.

X - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1^{ERE} CLASSE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 11 avril 2007,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique de 1^{ere} classe à plein temps, en raison de l'obtention de l'examen professionnel de Mme LECORVAISIER Dominique, indice brut 333, indice majoré 316,

L'agent percevra l'indemnité d'administration et de technicité aux taux annuel fixé par arrêté interministériel correspondant au grade, revalorisé conformément à la réglementation en vigueur, le taux individuel de l'agent est fixé à 0,75

Le Maire, propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'adjoint technique de 1^{ere} classe, permanent à temps complet à raison de 35h00 hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2009,

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint Technique

Grade : Adjoint Technique de 1^{ere} classe :

- ancien effectif 0
- nouvel effectif 1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 64, article 6411.

XI - VENTE D'UNE PARCELLE DE 16 M²

Monsieur le Maire informe les conseillers que lors de la réunion du Conseil Municipal du 10 juin 1994, les membres du Conseil à l'unanimité avait cédé à M. et Mme HEILEMAN un local appartenant à la commune de 16m² au prix de 150 francs le m², mais qu'après recherche la délibération ne semble pas avoir été faite. Monsieur le Maire propose de prendre cette délibération dans les mêmes conditions

Après l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à céder à M. et Mme HEILEMAN, le local à poubelles appartenant à la commune d'une superficie de 16 m², sis rue du Pré de Vèze, au prix de 31,25 € le m²

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et toutes pièces s'y rapportant.

XII - SUBVENTION TELETHON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un lâcher de ballon et différentes animations (vente de peluches, pâtisserie, ...) auront lieu le 4 décembre à 16h30 en faveur du Téléthon. Monsieur le Maire informe les Conseil Municipal que la commune ne prévoit pas d'action spécifique pour le Téléthon mais que ses services se tiennent à la disposition des associations voulant organiser une action en faveur du Téléthon.

Considérant que la commune avait fait un don de 2.500,00 € pour l'AFM en 2008.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle à l'AFM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

FIXE la subvention à l'AFM pour le Téléthon 2009 à 2 500,00 €, cette dépense sera imputée au budget communal au 6574

XIII – DIVERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la date pour la cérémonie des vœux est le samedi 16 Janvier à 18h30 salle polyvalente.

Monsieur le Maire informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 22 décembre au lieu du 21 décembre à 20h30.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les colis de Noël seront disponibles à partir du 18 décembre pour être distribués par les conseillers.

Monsieur le Maire rappelle que le lâcher de ballons à l'école pour le Téléthon a lieu le 04 décembre à 16h30.

XIV - QUESTIONS DIVERSES :

1) Augmentation TEOM du SMIRTOM

Suite à la question de M POURCHE lors de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2009. M DANET Jean-Pierre a fourni les précisions suivantes :

Considérant la baisse du prix de rachat des matériaux triés depuis 2008 et considérant qu'une majeure partie de l'excédent de fonctionnement 2007 a servi à combler cette baisse de recette en 2008, le SMIRTOM a augmenté le taux de la taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères en 2009 afin d'équilibrer son budget de fonctionnement. Monsieur le Maire précise que cette explication n'est pas suffisante et qu'il demandera de plus amples informations au SMIRTOM.

2) Défibrillateurs

Mme Fabienne RENAULT demande l'état d'avancement du projet de mise en place de défibrillateurs dans les lieux publics, Monsieur le Maire répond qu'il prépare l'Appel d'Offre.

L'ordre du jour étant épuisé
Séance levée le 03 décembre à 23h10